



Association Sportive
Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association

NOM DE L'ASSOCIATION :

DOSSIER reçu le :

**Dossier de demande de
subvention de fonctionnement**
Année 2018

Vous trouverez dans ce dossier tous les éléments nécessaires pour établir votre demande de subvention :

Des informations pratiques présentant le document à remplir :

Fiche 1 : Présentation de l'association

Fiche 2 : Tableaux récapitulatifs suivant critères

Fiche 3 : Attestation sur l'honneur et R.I.B.

Fiche 4 : Bilan financier et budget prévisionnel

Informations pratiques

Qu'est ce que le dossier de demande de subvention ?

Le dossier de demande de subvention est un formulaire simplifié destiné à toutes les associations sportives désireuses d'obtenir une subvention de la part de la Collectivité Territoriale. Il concerne les demandes de financement du fonctionnement de l'association. Il ne concerne pas le financement d'un investissement.

Pour la Ville de Montivilliers, les subventions sont attribuées par délibération du conseil municipal sur proposition de répartition établie par l'Office Municipal des Sports.

Pour prétendre à l'octroi d'une subvention, les clubs doivent être adhérents à l'O.M.S moyennant une cotisation et être affiliés à une fédération sportive reconnue par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Comment se présente le dossier à remplir ?

Il est composé de 4 fiches :

✓ **Fiche n° 1 : Présentation de votre association :**

Cette fiche est destinée à faciliter les relations avec le service des sports.

Vous présenterez les éléments d'identification de votre association ainsi que les renseignements constitutifs de votre bureau. (Président, secrétaire, trésorier)

✓ **Fiche n° 2 : Tableaux récapitulatifs suivant critères :**

Cette fiche est destinée à établir un calcul basé sur l'attribution de points correspondant aux activités des associations en fonction de critères validés par l'Office Municipal des Sports. Le point a une valeur en euros qui permet d'évaluer le montant de la subvention. Les données demandées aux clubs sont des données connues et facilement vérifiables par la collectivité.

- **Critère 1 : Nombre d'adhérents** : c'est le critère qui représente le mieux la situation de l'association et qui est le premier chiffre de référence des associations.

- **Critère 2 : Kilomètres athlètes** : ce critère montre l'implication du club dans la vie compétitive et est le reflet des différents déplacements générés par le calendrier sportif.

- **Critère 3 : Encadrement** : ce critère représente la capacité du club à engendrer un encadrement de qualité et en assurer sa pérennité à travers les bénévoles diplômés, salariés ou formateurs.

Observations : les chiffres qui devront être fournis seront ceux de la saison N-1 avec comme justificatif le listing fédéral et le listing associatif.

Pour les déplacements, seuls seront pris en compte les déplacements des sportifs qui participent à des manifestations officielles de type championnat organisées sous l'égide des fédérations, ligues, comités départementaux et figurant au calendrier officiel de la fédération.

Ne sont pas admis les déplacements pour réunions, assemblées générales, colloques, formations, stages, manifestations hors France métropolitaine.

Pour une équipe en sport collectif, seul les joueurs sur le terrain sont comptabilisés.

✓ **Fiche n°3 : Attestation sur l'honneur et R.I.B. :**

Cette fiche permet au représentant légal de l'association ou à son mandataire de signer la demande de subvention. Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée avec le R.I.B de l'association agrafé sur le document.

✓ **Fiche n° 4 : Bilan financier de l'association et budget prévisionnel :**

Chaque association doit impérativement joindre à son dossier le dernier bilan financier et le budget prévisionnel approuvé lors de la dernière assemblée générale ainsi que le compte rendu de cette assemblée. Ces bilans peuvent être présentés soit sur les imprimés joints au dossier de demande de subvention, soit sur tout document émanant du club. Compte tenu des dates auxquelles sont organisées les A.G., il est possible que le dernier bilan à communiquer soit celui de l'année N-1, dans ce cas le prévisionnel à fournir concernera l'année N.

Attention tout dossier incomplet ou qui n'aurait pas été déposé avant le 26 mars 2018 ne sera pas étudié.

Présentation de votre association

1

Nom de l'association	
Discipline pratiquée	
Fédération de tutelle	
N° agrément Jeunesse et Sports (OBLIGATOIRE)	

Adresse du siège social	
Ville – code postal	
Téléphone	
E-mail de l'association	

	Nom	Adresse	Téléphone	E-mail
Président				
Secrétaire				
Trésorier				
Coordonnées du correspondant *				

* si différentes du Président

Tableaux récapitulatifs suivant critères

2

CRITERE 1	Nombres de licenciés		Cadre réservé	
COMPETITIONS	- de 16 ans			
	de 17 à 25 ans			
	+ de 25 ans			
LOISIRS	- de 16 ans			
	de 17 à 25 ans			
	+ de 25 ans			
TOTAL D'ADHERENTS				

CRITERE 2	Déplacement en compétitions officielles (en kms)		Cadre réservé	
Sport collectif	- International			
	- National			
	- Régional			
	- Départemental			
Sport individuel	- International			
	- National			
	- Régional			
	- Départemental			

CRITERE 3	Nombre		Cadre réservé	
Encadrement	Educateur non diplômé			
	Educateur Brevet Fédéral			
	Educateur Brevet d'Etat			

Attestation sur l'honneur

3

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné (e) _____ (nom et prénom)
Représentant (e) légal (e) de l'association,

- Certifie exactes les informations du présent dossier et précise que la subvention, si elle est accordée, devra être versée :

Au compte bancaire de l'association :

Ou au compte postal de l'association :

Agrafer votre RIB ou RIP ici

Fait le _____ à _____

Signature :

Résultats de l'exercice par compte

Assemblée Générale du

	DEBITS	CREDITS
Licences		
Engagements		
Partenariat		
Subventions		
Affiliation		
Assurance		
Ecole de Sport		
Matériel équipement		
Organisation		
Repas		
Secrétariat		
Stages		
Transport déplacement		
Intérêt sur placement		

Résultat exercice

Report solde fin exercice
précédent

Ce tableau est donné à titre indicatif. Vous pouvez joindre une copie de votre budget approuvé par les instances statutaires si celui-ci est conforme à la nomenclature du plan comptable associatif

Budget Prévisionnel

4-2

Approuvé par l'Assemblée Générale du

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES	